

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 5

Rubrik: Petite chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

soient connues d'un autre lecteur de la *Revue historique*. Si elles ne sont pas aux Archives cantonales, elles doivent être dans celles de Moudon ou de Thierrens, à moins qu'elles aient été détruites ou perdues. L. MOGEON.

PETITE CHRONIQUE

— Le XII^e Bulletin de l'Association *Pro Aventico* a paru dernièrement. Il est du plus grand intérêt. Il contient tout d'abord un excellent portrait de l'ancien conservateur du Musée, le pasteur Jomini, avec une biographie du défunt. Des notices de MM. W. Cart, E. Grau et J. Gruaz nous renseignent sur les *Fouilles et réfections du Pro Aventico*, sur la *Réorganisation du Musée*, et sur les *Vases céramiques et les marques de potiers au Musée d'Avenches*. Le travail principal est celui que M. W. Cart a consacré aux *Travaux à l'amphithéâtre d'Avenches* et spécialement à la Tour du Musée. Les fouilles entreprises depuis plusieurs années par le *Pro Aventico* (avec le secours financier du canton et de la Confédération) dans cette tour et surtout à sa base ont montré que cette construction, que l'on attribuait généralement aux Bernois, date en réalité de l'époque romane pour la partie inférieure et du XIII^e siècle pour la partie supérieure et constituait un ouvrage important pour la défense de la ville du côté de Morat. En creusant plus profondément encore dans le sol, on a reconnu que cette tour avait été édiée sur les arcades romaines qui recouvraient l'entrée monumentale de l'amphithéâtre. Le travail très clair de M. W. Cart est accompagné d'un certain nombre de superbes planches hors texte. Rappelons que l'Association *Pro Aventico* compte avant tout, pour ses travaux, sur la cotisation d'ailleurs très modeste de ses membres et qu'elle mérite de voir le nombre de ces derniers devenir de plus en plus grand.

— La *Société du Musée romand* a publié en une élégante plaquette¹ la conférence de M. A. Forel qui avait été présentée par M. R. de Traz lors de la dernière séance de cette

¹ Lausanne, imprimerie de la Société suisse de publicité.

association, le 3 décembre 1913. C'est un chaleureux plaidoyer en faveur de cette société et du futur Musée du château de La Sarraz. Nous espérons que ces pages très intéressantes atteindront leur but d'amener à l'association de nombreuses et nouvelles sympathies et d'assurer l'exécution d'un projet qui fera grandement honneur à notre pays.

UNE LETTRE
DE FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE
A BONAPARTE, PREMIER CONSUL¹

Frédéric-César Laharpe
Ex-membre du Directoire helvétique
au citoyen Buonaparte, Premier Consul
de la République française.
Lausanne, 16 janvier 1800.

Citoyen Consul,

Vos amis d'Helvétie sont expulsés : je ne viens pas m'en plaindre ; je viens vous demander asile et protection en France.

Poursuivi avec fureur par le parti triomphant, comme ennemi de l'oligarchie et comme ami des Français, je serai probablement forcé à quitter mon pays natal pour sauver ma tête.

Je possède au Plessis-Piguet, à deux lieues de Paris, une campagne où je désirerais me retirer et me serais déjà rendu si, dans ma position, j'avais pu obtenir un passeport.

Je viens donc vous prier, citoyen Consul, de vouloir autoriser le commissaire du Pouvoir exécutif résidant à Genève, à me délivrer, pour moi et ma famille, un passeport avec lequel je puisse me rendre à Paris.

Mon dévouement à la cause commune me fait espérer que vous voudrez bien avoir égard à ma demande.

Agréez, citoyen Consul, l'assurance de mon respect.

Signé : LAHARPE.

¹ *Archives du ministère des affaires étrangères*, à Paris (*Mémoires*, Suisse, vol. XXXIX, fol. 86, copie).

Ce document nous a été communiqué par M. Hyrvoix de Landosle.